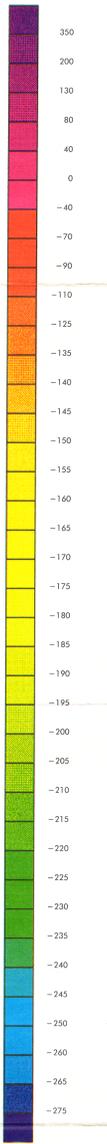
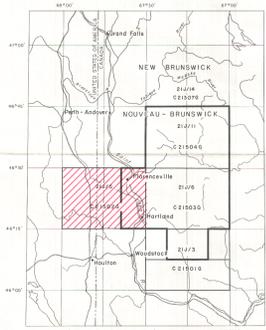
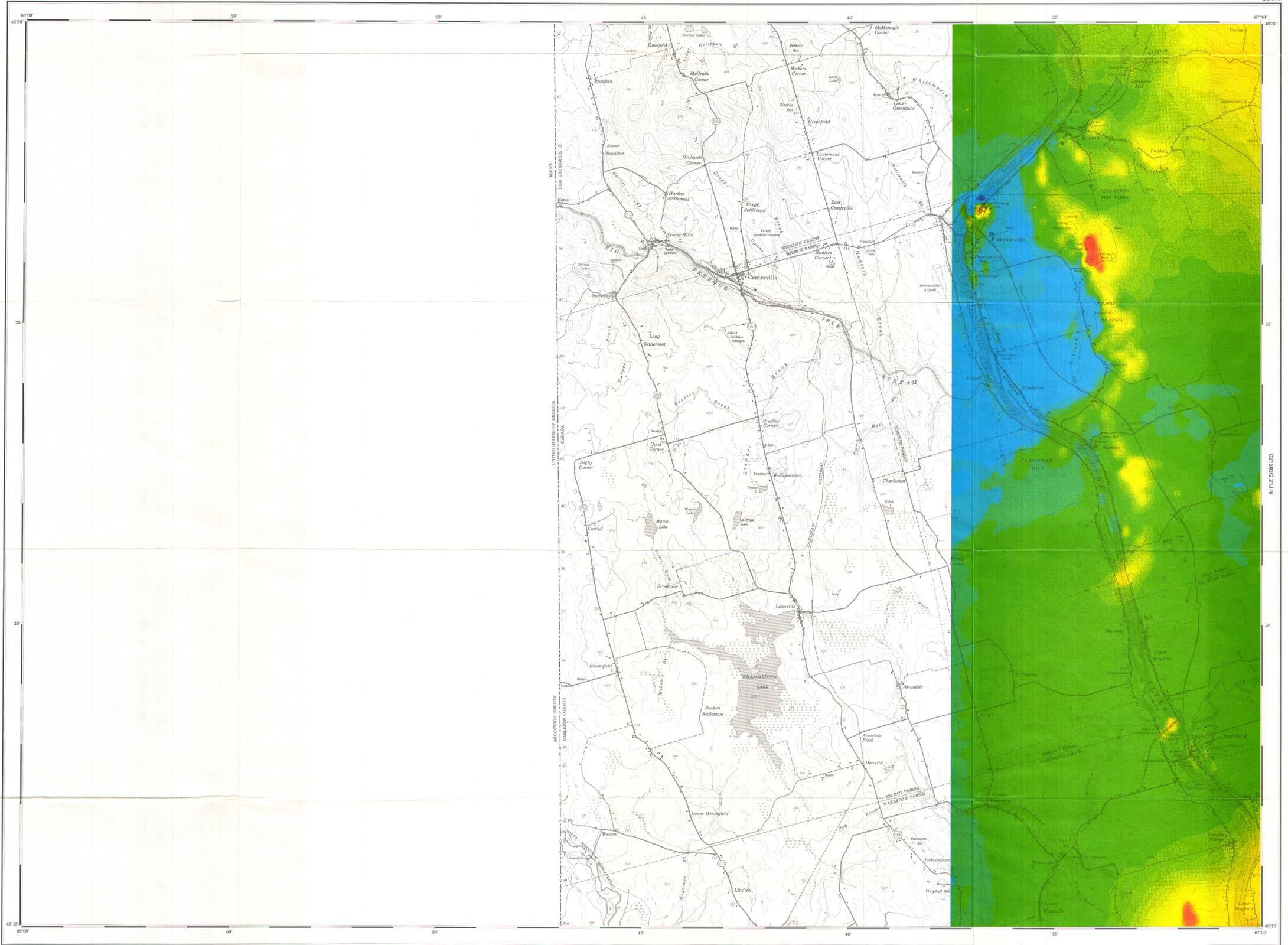


GEOPHYSICAL SERIES  
MAGNETIC ANOMALY MAP (RESIDUAL TOTAL FIELD)  
SÉRIE DES CARTES GÉOPHYSIQUES  
CARTE DES ANOMALIES MAGNÉTIQUES (CHAMP RÉSIDUEL TOTAL)

21 J/5



GAMMAS  
(1 gamma = 1 nanotesla in SI units)  
(1 gamma = 1 nanotesla en unités SI)



INDEX MAP  
CARTE DE LOCALISATION

MAGNETIC ANOMALY MAP  
(RESIDUAL TOTAL FIELD)  
CARTE DES ANOMALIES MAGNÉTIQUES  
(CHAMP RÉSIDUEL TOTAL)

MAP C21502 G CARTE  
FLORENCEVILLE  
NEW BRUNSWICK  
NOUVEAU-BRUNSWICK

SCALE 1:50 000 ECHELLE 1/50 000



This map was compiled using the following computer automated techniques. Aeromagnetic digital data values were interpolated from the flight line data at the nodes of the regular grid covering the survey area. The gridded data (50 m) was resampled to a cell size of 0.0222 cm at the colour map scale. A colour code was assigned to each cell according to the amplitude of the aeromagnetic value within the cell using the colour scale shown in the legend. The data matrix was output in a random colour plotter to produce a colour field map identical to the one above. To permit colour printing, colour separations were made with the plotter to produce the red, yellow and blue components of the map on separate sheets.

La présente carte a été compilée au moyen de techniques automatisées informatiques. Les données numériques aéromagnétiques ont été interpolées à partir de données de lignes de vol, mesurées d'une grille régulière couvrant la zone de levé. Les données tracées sur la grille (50 m) ont été interpolées de nouveau pour correspondre au carré de 0,0222 cm de côté à l'échelle de la carte en couleur. Un code de couleur a été attribué à chaque carré selon la valeur aéromagnétique de celui-ci, conformément à l'échelle des couleurs de la légende. La matrice de données a été placée sur un traceur à jet de couleur. L'ordre afin de donner une carte en couleur identique à celle qui figure ci-dessus. Pour faciliter l'impression des couleurs, une séparation des couleurs a été réalisée séparément avec le traceur, ce qui a permis d'obtenir les composants rouge, jaune et bleu de la carte sur les copeaux distincts.

This map was compiled from data obtained during a magnetic gradiometer survey carried out by LES RELIEFS GÉOPHYSIQUES INC. between August 6 and October 17, 1988, using an helicopter registration (CGRHP). The gradiometer included two cesium vapour magnetometers of 0.005 gamma resolution vertically separated by 2 m. The magnetic data were sampled at 0.5 s intervals. The survey operations were carried out with a mean terrain clearance of the lower magnetometer of 150 m. The average flight line spacing was 300 m. Control lines were flown at an average spacing of 5 km. Flight path recovery was carried out using both a transponder system and a vertically mounted video camera.

Après avoir édité les données de la trajectoire de l'avion et des lignes de vol des données vérifiées, les coordonnées des intersections des lignes de vol des trajectoires et des lignes de contrôle ainsi que les différences de leurs valeurs magnétiques ont été imprimées pour servir à l'analyse manuelle du nivellement. Les valeurs du champ total du magnétomètre inférieur furent ensuite interpolées sur une grille dont les carrés mesurent 50 m de côté afin de dessiner les courbes isomagnétiques, à l'aide d'un traceur numérique. Le champ géomagnétique international de référence calculé pour 1988.7 a été soustrait du champ total. Le base de cette carte a été reproduite à partir de cartes topographiques, à l'échelle 1/50 000, publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa.

Two exemplars of this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

Cette carte a été compilée d'après les données enregistrées lors d'un levé gradiométrique effectué par la compagnie LES RELIEFS GÉOPHYSIQUES INC. utilisant un hélicoptère enregistré (CGRHP). Le gradiomètre était composé de deux magnétomètres à vapeur de césium d'une résolution de 0,005 gamma et séparés de 2 m. L'intervalle de mesure était de 0,5 s. Les travaux de levé ont été réalisés entre le 6 août et le 17 octobre 1988 à l'altitude moyenne du magnétomètre le plus bas était de 150 mètres au-dessus du sol. L'espacement moyen des lignes de vol était de 300 m et celui des lignes de contrôle 5 km. Le recouvrement des lignes de vol a été effectué à l'aide d'un système de navigation électronique et d'une caméra vidéo montée verticalement.

Après avoir édité les données de la trajectoire de l'avion et des lignes de vol des données vérifiées, les coordonnées des intersections des lignes de vol des trajectoires et des lignes de contrôle ainsi que les différences de leurs valeurs magnétiques ont été imprimées pour servir à l'analyse manuelle du nivellement. Les valeurs du champ total du magnétomètre inférieur furent ensuite interpolées sur une grille dont les carrés mesurent 50 m de côté afin de dessiner les courbes isomagnétiques, à l'aide d'un traceur numérique. Le champ géomagnétique international de référence calculé pour 1988.7 a été soustrait du champ total. Le base de cette carte a été reproduite à partir de cartes topographiques, à l'échelle 1/50 000, publiées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa.

Two exemplars of this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

Contribution to Canada-New Brunswick Mineral Development Agreement 1984-1989, a subsidiary agreement under the Economic and Regional Development Agreement. Project funded by Geological Survey of Canada.

Contribution à l'Entente auxiliaire Canada/Nouveau-Brunswick sur l'Exploitation minière 1984-1989, un sous-accord en vertu de l'Entente de développement économique et régional. Ce projet a été financé par la Commission géologique du Canada.

MAP C21502 G CARTE  
FLORENCEVILLE  
NEW BRUNSWICK  
NOUVEAU-BRUNSWICK  
21 J/5



Energy, Mines and Resources Canada / Énergie, Mines et Ressources Canada

Forests, Mines and Energy / Forêts, Mines et Énergie